

Les notes d'analyse du CIHEAM

N° 28 – Janvier 2008

L'actualité agricole en Méditerranée

(septembre – décembre 2007)

Secrétariat Général CIHEAM

L'actualité agricole en Méditerranée de septembre à décembre 2007

Secrétariat Général du CIHEAM¹

Septembre 2007

Liban – 1^{er} septembre 2007 *Reprise agricole sous l'égide de la FAO*

Dans le cadre du fonds du PNUD pour la reconstruction du Liban, la FAO a lancé en septembre 2007 une action de soutien technique et financière (3,3 millions US \$) pour aider les petits exploitants du Sud Liban à reprendre leurs activités agricoles. Celles-ci étaient devenues impossibles suite au conflit de l'été 2006 et au bombardement de la région où des millions de bombes avaient été disséminés sur des champs majoritairement agricoles. Selon le centre de coordination anti-mines au Liban Sud, seules 10 % de ces bombes ont été désamorçées, ne permettant donc qu'une reprise partielle des activités agricoles dans certains districts. Le programme prévoit d'aider essentiellement les cultivateurs de fruits et légumes ainsi que les éleveurs pour la reconstitution de troupeaux. Pour rappel, la FAO estime à 280 millions US \$ les dégâts et pertes du secteur agricole au Sud Liban depuis le conflit de l'été 2006.

Méditerranée – 3 septembre 2007 *Des cyclones en Méditerranée à l'avenir ?*

Le réchauffement des eaux de surface de la Méditerranée, combiné aux dérèglements climatiques croissants dans la région, pourrait produire des cyclones de type tropical au cours des années à venir. C'est ce que vient de révéler un chercheur espagnol, Miguel Gaertner, dans un article paru dans la très sérieuse revue de l'American Geophysical Union. Associant des données sur la formation des cyclones et celles relatives à l'augmentation de la température de l'eau en Méditerranée, le scientifique prévoit une élévation de 2 ou 3° C de la température maritime d'ici à 2050 et l'apparition d'activités cycloniques, notamment sur les côtes portugaises, marocaines et espagnoles.

Union Européenne (UE) – 3 septembre 2007 *La question du manque d'eau et de la sécheresse au cœur de la présidence portugaise de l'UE*

D'ici la fin 2007, le Portugal, présidant l'Union Européenne, espère que les ministres de l'environnement des Etats membres pourront établir une véritable stratégie politique pour répondre à la raréfaction des ressources en eau et aux problèmes récurrents de sécheresse, à travers l'identification et la mise en place d'une série d'instruments institutionnels, techniques et financiers adaptés. En juin, un rapport intérimaire de la Commission avait pointé que chaque année, entre 2000 et 2006, 15 % du territoire de l'UE et 17 % de la population européenne avaient souffert de sécheresses graves. Ces dernières entraînent près de 6,2 milliards € de coûts directs et indirects. Plusieurs pistes d'action sont aujourd'hui explorées par la présidence portugaise : une meilleure gestion de la demande en eau (avec notamment des politiques concrètes de tarification de l'eau), la mise au point de plans stratégiques pour la gestion des bassins hydrographiques et la construction d'infrastructures modernes pour l'approvisionnement en eau. Ces trois axes devraient constituer les piliers de cette politique hydrique européenne rénovée.

¹ Cette note d'analyse reprend les brèves publiées sur l'Observatoire du CIHEAM entre septembre et décembre 2007, à partir du travail d'identification des informations et de rédaction réalisé par Sébastien Abis, Hassane Tlili et Fabienne Fontan.

Octobre 2007

Italie-Egypte – 4 septembre 2007

Visites ministérielles italiennes en Egypte pour la coopération bilatérale

M. Paolo De Castro, Ministre italien des Politiques agricoles, alimentaires et forestières, et Mme Emma Bonino, Ministre pour le Commerce et les politiques européennes, ont effectué une visite officielle au Caire les 2 et 3 septembre 2007, pour progresser dans la coopération bilatérale italo-égyptienne et examiner les moyens de renforcer les échanges économiques entre les deux pays. A cette occasion, un Accord a été signé pour développer la coopération entre les foires agricoles de Parme, de Bari (Fiera del Levante) et du Caire. M. Paolo De Castro a souligné l'importance du marché égyptien pour les exportations agricoles et alimentaires italiennes. Il a en outre rencontré son homologue égyptien, M. Amin Abaza, pour signer avec lui deux conventions de partenariat : la première sur la coopération agro-alimentaire globale et la seconde sur la sécurité phytosanitaire. Les échanges économiques entre l'Italie et l'Egypte ont augmenté de 40 % en 2006, pour atteindre près de 3,7 milliards € a par ailleurs notifié Mme Emma Bonino, insistant sur les exportations croissantes égyptiennes sur le marché italien (+71% en 2006, avec 2,2 milliards €).

France – 5 septembre 2007

Performances de l'industrie alimentaire

L'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) vient de publier son rapport d'activité 2006, où l'on peut notamment découvrir les chiffres clefs du secteur agro-industriel français. Celui-ci a enregistré une nouvelle progression de son chiffre d'affaires en 2006, atteignant 145 milliards €, ce qui non seulement conforte sa position de premier secteur industriel en France mais maintient aussi sa deuxième place mondiale derrière les Etats-Unis. En 2006, on dénombrait par ailleurs 414000 salariés dans l'industrie alimentaire, soit une légère baisse comparé à 2004 (423000). Toutefois, le secteur agro-alimentaire constitue toujours le 2^{ème} pourvoyeur d'emplois en France après les industries de la mécanique. Ce sont ainsi pas moins de 10562 entreprises alimentaires qui parsèment l'hexagone, dont la majorité reste des PME (70 % ont moins de 20 salariés). En outre, on note que le solde du commerce extérieur des industries alimentaires s'est amélioré en 2006 pour s'établir à 7,8 milliards € (31,1 milliards € d'exportations contre 23,3 pour les importations), accentuant ainsi la place de l'agro-industrie française comme 1^{er} exportateur mondial de produits transformés devant les Etats-Unis (la France est 3^{ème} en 2006 pour l'ensemble du commerce en produits agricoles et alimentaires derrière les Etats-Unis et les Pays-Bas).

Algérie – 7 septembre 2007

Les feux de forêts font huit morts et ravagent plus de 27000 hectares

Tous les ans, les sapeurs pompiers algériens craignent tout particulièrement le mois d'août car ils savent pertinemment que le sirocco, ce vent brûlant soufflant du Sahara, est capable, à tout moment, de transformer des feux de forêts de taille moyenne en catastrophe nationale. Or, la dernière semaine du mois d'août 2007 a été meurtrière dans la chaîne montagneuse du nord du pays à cause d'une canicule exceptionnelle attisée par le sirocco. Bilan : huit victimes humaines, des centaines d'animaux d'élevage carbonisés, des dizaines d'exploitations agricoles endommagées et plus de 27000 hectares ravagés dont environ 14000 couverts par la forêt. Les massifs forestiers touchés abritent surtout des pins d'Alep, des chênes verts et des chênes lièges, c'est-à-dire des espèces très sensibles au feu, notamment dans les périodes de sécheresse. Beaucoup d'experts spécialisés dans la lutte contre les feux de forêts estiment aujourd'hui que le rafraîchissement de la température amorcé à la fin du mois d'août a permis d'éviter le pire, c'est-à-dire des dizaines de victimes humaines et la destruction d'une bonne partie des cèdres de l'Atlas, une essence rare des Aurès. Des renforts de l'armée ont été dépêchés sur les lieux sinistrés pour évacuer la population qui a prêté main forte aux sapeurs pompiers avec les moyens du bord.

Maroc – 10 septembre 2007

La facture des importations de céréales est de plus en plus lourde

Le Maroc vient de réceptionner cinq millions de quintaux de blé tendre, 1 million de quintaux de blé dur et 1,4 million de quintaux d'orge dans le cadre d'un vaste programme d'importations de céréales pour couvrir ses besoins alimentaires évalués, au moins de juin dernier, à 60,5 millions de tonnes par l'Office national des Céréales et Légumineuses (ONICL). Compte tenu de la sécheresse ayant frappé le pays lors de la saison agricole 2006-2007, la récolte céréalière n'a été que de 2,5 millions de tonnes contre 8,5 millions de quintaux en temps normal, ce qui a amené les autorités marocaines à planifier des importations échelonnées en moyenne sur dix mois et évaluées au moins à 52 millions de quintaux dont 30 millions de quintaux de blé tendre, 15 millions de quintaux de maïs et 7 millions de quintaux de blé dur. Si à l'instar des autres pays méditerranéens du Sud, le Maroc s'approvisionne généralement sur le marché international pour couvrir une partie importante de ses besoins alimentaires, l'envolée récente des cours des céréales dans le monde (et notamment ceux du blé) alourdit néanmoins la facture de ses importations. Un quintal de blé tendre français, relève le quotidien « L'Economiste », revient à environ 370 dirhams marocains hors contingent contre seulement 350 dirhams, conformément aux termes de l'Accord d'Association avec l'Union européenne. S'agissant seulement de la facture du blé importé au cours des trois derniers mois, le journal estime qu'elle a augmenté d'environ 66 %.

Organisation Mondiale du Commerce (OMC) – 11 septembre 2007

Le cycle de Doha bouclé début 2008 ?

Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC pense que la conclusion d'un accord pour faire aboutir le cycle des négociations commerciales multilatérales, lancé à Doha en 2001, est « faisable » au plus tard début 2008. C'est ce qu'il a affirmé dans un entretien accordé à Radio France Internationale (RFI) lundi 10 septembre 2007, date à laquelle ont été entamées de nouvelles discussions entre les représentants des 150 pays membres de l'OMC, en vue de trouver un accord sur les questions en suspens. Pascal Lamy reconnaît que le problème des subventions agricoles en fait toujours partie. Il s'agit « essentiellement », dit-il, « d'un débat Nord-Sud entre des pays riches qui subventionnent leur agriculture et des pays plus pauvres qui considèrent que comme c'est un des domaines où ils peuvent générer de la croissance avec leurs exportations, ils trouvent que c'est un peu tricher que de subventionner au Nord, alors qu'on n'a pas les moyens de subventionner au Sud ». Interrogé sur la manière dont il juge aujourd'hui les accords commerciaux bilatéraux qui se sont multipliés dernièrement, faute d'un accord global sur le commerce mondial, le Directeur général de l'OMC estime qu'ils ont certes « leur vertu d'un certain point de vue, mais ils laissent en dehors du champ de la négociation des choses qui dérangent les pays riches ». « Négocier au sein de l'OMC », conclut-il, « est sans doute un peu plus juste, un peu plus équitable que les négociations bilatérales qui reflètent toujours, d'un certain point de vue, des rapports de force ».

Grèce – 11 septembre 2007

Incendies de forêts : les autorités et la Commission européenne s'activent pour indemniser les sinistrés

Depuis début septembre, le gouvernement grec s'efforce de raccourcir les délais pour indemniser les victimes des derniers incendies de forêts qui ont ravagé, au cours de la dernière semaine d'août, environ 250000 hectares de forêts. Une première aide d'urgence, dont le montant s'élève à 72,5 millions €, a d'ores et déjà été versée auprès de 200000 sinistrés environ. Ces derniers ont surtout perdu leurs maisons ou leurs exploitations agricoles. Costas Caramanlis, Premier Ministre grec, a promis que l'Etat dédommagerait aussi rapidement que possible les victimes et s'est engagé à financer un programme de reforestation. Quant à la Commission européenne, elle s'est montrée très attentive à l'appel d'aide lancé par les autorités grecques. C'est ainsi qu'elle a dépêché sur les lieux sinistrés, grâce au mécanisme communautaire de protection civile, plusieurs canadiens étrangers et des pompiers. En outre, Danuta Hübner, Commissaire européenne à la politique régionale, a annoncé que l'Union pourrait débloquer jusqu'à 600 millions € d'ici la fin de l'année pour aider la Grèce à réparer les dégâts causés par les incendies. Cette action s'inscrirait dans le cadre du Fonds à la solidarité européenne doté d'un million € et destiné à aider les pays victimes de catastrophes naturelles. Il faut dire que les dégâts causés en Grèce par les derniers incendies de forêts sont considérables : 72 victimes, des milliers d'animaux

d'élevage carbonisés, des infrastructures gravement touchées, une centaine de petits villages rayés de la carte et un paysage naturel complètement bouleversé dans plusieurs régions généralement agricoles. En attendant de dresser un bilan exhaustif de ces dégâts, certains experts en évaluent déjà le premier coût : entre 2 et 4 milliards €.

France – 12 septembre 2007

Nicolas Sarkozy plaide pour une nouvelle PAC

Dans un discours prononcé à Rennes le 11 septembre 2007, lors de l'inauguration du SPACE, premier salon mondial d'élevage organisé cette année, le Président français Nicolas Sarkozy s'est engagé à profiter de la Présidence française de l'Union européenne, au cours du deuxième semestre 2008, pour mettre en place une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), afin de "*construire une agriculture de premier plan en France et en Europe*". Il n'est pas question, selon le Président français, d'attendre les échéances prévues pour faire un bilan de la PAC et envisager son avenir au delà de 2013. Il est plutôt urgent, a-t-il affirmé, de faire en sorte que la PAC renouvelée dans des délais courts réponde à "*quatre objectifs : assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'Europe (...), contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux, préserver les équilibres de nos territoires ruraux et participer à la lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de l'environnement*". Nicolas Sarkozy a souhaité que les agriculteurs français s'engagent pour de bon à respecter les règles d'une production propre et durable, lors des discussions que le Gouvernement français entreprendra au mois d'octobre 2007 avec l'ensemble des partenaires officiels et les organisations non gouvernementales sur les problèmes environnementaux dont celui des produits chimiques utilisés en agriculture. Il a jugé, à cet effet, "*indispensable un nouveau plan de réduction*" du recours aux engrais et aux pesticides. Le Président français a affirmé également, lors de son discours, sa volonté d'engager "*un véritable plan*" de valorisation des déchets végétaux pour aider les exploitations agricoles à disposer à terme d'une "*plus grande autonomie énergétique*". Il a enfin appelé au renforcement des recherches dans les domaines "*de l'alimentation, de la chimie et des biotechnologies*".

Algérie et Union Européenne (UE) – 12 septembre 2007

Alger ne s'engage pas sur la Politique européenne de Voisinage

Halim Benatallah, Ambassadeur d'Algérie à Bruxelles, a créé une mini-surprise en prenant la parole, le 3 septembre 2007, lors d'une conférence officielle sur la Politique européenne de voisinage (PEV), en affirmant que son pays préférerait se concentrer sur la mise en œuvre de l'Accord d'association signé avec l'UE en 2005 dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, précisant ainsi que son pays n'entendait pas pour l'heure s'engager pleinement dans la PEV. A ce jour, l'Algérie n'a en effet pas signé de Plan d'Action avec Bruxelles, à la différence de plusieurs pays méditerranéens du Sud. "*Nous avons la faiblesse d'être toujours attachés au Processus de Barcelone avec ses bienfaits et ses faiblesses*", a indiqué l'Ambassadeur, pour plusieurs raisons dont celle qui consiste, pour l'Algérie, à se concentrer d'abord sur "*des problèmes internes*" liés aux impacts de l'application de l'Accord d'Association sur les secteurs de l'industrie, de l'agriculture ou des services. Parmi les autres raisons invoquées par Halim Benatallah pour justifier le refus algérien de s'impliquer davantage dans la PEV, il y a la motivation à développer les relations de son pays avec l'Europe dans le périmètre de l'Accord d'association, en axant notamment la coopération sur les domaines de l'énergie, des transports et de la mobilité des ressources humaines. Enfin, l'Ambassadeur, a regretté ne voir se développer aucune « *institution politique commune* » en Méditerranée depuis l'instauration de la PEV.

Méditerranée – 14 septembre 2007

Les incendies de forêts particulièrement meurtriers et dévastateurs en été 2007

La saison estivale en Méditerranée aura été, en 2007, parmi les plus meurtrières et les plus dévastatrices en matière de feux de forêts : plus d'une centaine de victimes humaines, environ 300000 hectares brûlés, des milliers d'habitations ravagées par le feu, des centaines de milliers d'oliviers et d'arbres fruitiers détruits, des dizaines de milliers d'animaux faisant partie du cheptel méditerranéen tués et plusieurs infrastructures endommagées. En Grèce où « *il n'a jamais fait aussi chaud* » rapporte l'Agence France-Presse, citant un responsable gouvernemental, les feux de forêts ont tué plus de 70 personnes et ont fait disparaître 250000 hectares de forêt. En Italie, le bilan est également très lourd avec 13 morts.

La Croatie et l'Algérie occupent quant à elles la troisième position en pertes humaines : 8 pour chacun des deux pays où les pertes d'animaux d'élevage ont été, avec celles enregistrées en Grèce, les plus élevées dans l'ensemble des pays méditerranéens sinistrés. La France, le Portugal et l'Espagne ont été affectés par les incendies de forêts, au cours de l'été dernier, comme c'est le cas presque tous les ans. Ces pays ont néanmoins été touchés dans une moindre mesure que les années précédentes.

Algérie – 14 septembre 2007

Une diminution drastique des quantités de poissons pêchés à cause de la pollution maritime

Les quantités de poissons pêchés en Algérie ont diminué d'environ 80 % par rapport à 2002. Ce constat a été dressé le 5 septembre 2007 par le Président du Comité national des marins pêcheurs algériens. « *Si des mesures d'envergure ne sont pas prises à court terme pour atténuer les effets pervers de la pollution des côtes algériennes, il n'y aura plus de poissons et de pêcheurs en Algérie* », a-t-il averti. Pour appuyer son propos, le responsable algérien a cité des exemples de cas de pollution ayant affecté récemment plusieurs endroits réputés pour côtes poissonneuses, il y a peu encore. C'est ainsi, par exemple, que plusieurs quintaux de poissons pêchés au large de Mostganem ont été jetés, au cours de 2006, car impropres à la consommation. Dans la région d'Annaba, environ 160000 litres d'huiles de vidange ont été déversés, il y a quelques mois, dans une fosse de 40 mètres ; un désastre pour les ressources halieutiques quand on sait qu'un seul litre de ces huiles peut polluer l'équivalent d'un terrain de football. Le Président du Comité national des marins pêcheurs algériens est persuadé que le littoral algérien deviendra « *une mer morte* » si des mesures urgentes ne sont pas prises pour faire face à la pollution des rivières, des lacs, des eaux souterraines et de la mer causée par le déversement des eaux usées, des déchets ménagers, urbains, agricoles et industriels.

Union Européenne (UE) – 20 septembre 2007

La Commission européenne ferme pour 2008 la pêche au thon rouge en Méditerranée

Le 19 septembre, Bruxelles a décidé de suspendre la pêche au thon rouge en Méditerranée et dans l'Atlantique Est. Le quota de 16780 tonnes environ attribué à l'UE pour 2007 est d'ores et déjà épuisé. Les pays méditerranéens concernés par cette décision sont donc, outre l'Italie et la France (déjà touchés par cette décision au cours de l'été 2007), Chypre, la Grèce, le Portugal, Malte et l'Espagne. A ce titre, la Commission européenne cherche à définir un plan stratégique pour 2008 afin d'éviter les problèmes rencontrés en 2007 qui se résument à deux désagréments majeurs : celui de la surpêche d'un stock déjà menacé de disparition et celui de l'équité entre les Etats membres concernés. Reste aussi le défi de la transparence, puisque beaucoup de pêcheurs de thon rouge en Méditerranée ne déclarent pas leurs captures, contribuant ainsi à troubler les statistiques et à aggraver l'érosion des stocks dans le Bassin. Pour rappel, la France, l'Espagne et l'Italie sont les plus gros pêcheurs européens de thon rouge avec un total de 15400 tonnes, soit 92 % du quota autorisé pour l'Union.

FAO – 23 septembre 2007

Agriculture et changement climatique

A l'occasion d'un atelier de travail sur la planification et les stratégies d'adaptation à l'évolution climatique, tenue le 10 septembre dernier à Rome, le sous-directeur général de la FAO, M. Alexander Muller, a souligné combien l'ampleur des changements météorologiques allait profondément perturber les conditions de la sécurité alimentaire mondiale dans les années à venir. Selon lui, la viabilité et la productivité des agro écosystèmes de la planète seront de plus en plus vulnérables face à la croissance des phénomènes de sécheresse, aux oscillations notables des températures ou à l'intensité occasionnelle des précipitations, insistant ainsi plus sur le « dérèglement » du climat que sur son réchauffement. La FAO rappelle régulièrement que le secteur agricole sera le plus touché par ces changements climatiques globaux, notamment dans les pays en développement où les ressources naturelles et financières font très souvent défaut. Les régions d'agriculture pluviale pourraient d'ailleurs subir des conséquences agro-climatiques très importantes même en cas de légère hausse des températures, risquant donc de faire reculer le potentiel de production de ces régions. La FAO a néanmoins reconnu la part de responsabilité qui incombe à l'agriculture dans le processus de dérèglement climatique, indiquant que le seul secteur de l'élevage contribuait pour 18% des émissions totales de gaz à effet de serre dans le Monde.

France – 24 septembre 2007

Pour un développement stratégique de l'agriculture biologique

« Agriculture biologique : horizon 2012 » : tel est le nom du plan d'action mis en place par les autorités françaises pour promouvoir et stimuler le développement des cultures biologiques dans l'hexagone. M. Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, l'a annoncé le 12 septembre dernier, précisant que le but à atteindre était de satisfaire en 2012 la demande des consommateurs français. En effet, la moitié des produits biologiques consommés en France sont actuellement importés. Si dans les années 1980, la France figurait comme pionnière dans la culture biologique, elle n'est que le 13^{ème} pays européen de production actuellement. Seuls 2 % des terres cultivées en France sont dédiées à l'agriculture biologique et comme l'a souligné le Ministre, « *il faut constater que la demande progresse alors que l'offre française stagne* ». Pour mettre en œuvre le plan d'action proposé, il est convenu d'intégrer simultanément la recherche, le développement et la formation dans le processus, tout en impliquant les outils de structuration des filières et les consommateurs. Pour ce faire, l'INRA, mais également l'ensemble des Instituts techniques français, à commencer par l'association de coordination technique agricole (ACTA), seront mobilisés, sans oublier la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB).

Maroc – 27 septembre 2007

Une vigilance accrue pour éviter les hausses de prix pendant le Ramadan

Sur instruction directe du Roi Mohammed VI, une réunion regroupant plusieurs Ministres dont celui de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes, a été tenue, à Rabat au cours de la première semaine du Ramadan, afin de passer en revue les différentes mesures prises récemment pour atténuer les effets négatifs de la hausse de certains produits importés sur les consommateurs, notamment ceux des céréales et du lait UHT et en poudre. D'autres mesures ont été prises, lors de cette réunion, pour rendre plus difficiles les abus commis par les spéculateurs devant miser sur la hausse des prix de bien des matières premières destinées à l'alimentation humaine et sur l'engouement pour plusieurs produits locaux pendant le Ramadan. C'est ainsi qu'il a été décidé de procéder à la suspension, tout au long du Mois sacré, des droits de taxes perçus auprès des marchés de gros. Une telle mesure est sensée alléger de 7 % le coût de certains légumes très prisés à cette occasion. C'est le cas surtout des oignons, de la pomme de terre et des tomates. Ces mesures coûteront au budget de l'Etat marocain environ 300 millions de dirhams.

France – 28 septembre 2007

Le groupe de travail sur les problèmes environnementaux présente ses propositions

Plusieurs dizaines de propositions ont été présentées, le jeudi 27 septembre 2007, à Jean-Louis Borloo, Ministre français de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Le groupe de travail qui a discuté pendant plusieurs semaines pour élaborer de telles propositions, les a rendues publiques afin de nourrir un débat national qui devra avoir lieu entre le 5 et le 19 octobre 2007 autour des problèmes environnementaux en France et des solutions pouvant y être apportées par l'ensemble des acteurs concernés. Une table ronde finale se tiendra fin octobre pour dégager essentiellement les actions et les initiatives urgentes à entreprendre et pour identifier les thèmes majeurs sur lesquels la communauté nationale tout entière sera appelée à travailler, à l'avenir. Les propositions faites par le comité de travail constitué au mois de juillet 2007, portent sur plusieurs sujets dont notamment la santé, l'économie, la démocratie écologique, les changements climatiques, les OGM, la biodiversité et l'agriculture. S'agissant du climat, les auteurs des propositions insistent, entre autres, sur la nécessité de procéder à des changements profonds pour rénover les bâtiments existants gourmands en ressources d'énergie fossile et pour choisir des technologies de construction moins consommatrices en énergies et moins polluantes. En ce qui concerne la biodiversité, le groupe de travail propose, par exemple, de créer « *une trame verte nationale* » qui assurerait la continuité entre les écosystèmes, et d'instaurer une loi d'orientation sur la mer qui pourrait définir un réseau d'aires protégées. Pour ce qui est des mesures urgentes à prendre dans le domaine agricole, le groupe de travail recommande surtout la réduction du recourt aux pesticides, la mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et l'augmentation sensible des surfaces dédiées à l'agriculture biologique. Il faut rappeler que les auteurs du groupe de

travail ayant élaboré ces propositions ont réuni des représentants des ONG environnementales, de l'Etat, des collectivités locales, des syndicats, du patronat et des experts scientifiques.

Octobre 2007

Union Européenne (UE) – 2 octobre 2007

La Commission propose de suspendre temporairement les taxes sur les importations céréalières

Mme Mariann Fisher Boel, Commissaire européenne à l'Agriculture, a proposé le 26 septembre 2007, aux pays membres de l'Union européenne de suspendre momentanément les droits de douane sur les importations de céréales, dont notamment le blé et le maïs, pour faire face à la hausse des prix de ces produits sur le marché international et pour éviter que cela n'affecte les consommateurs européens. Si certains pays membres de l'Union ont accueilli favorablement cette proposition, d'autres en revanche y sont réservés. C'est surtout le cas de la France. «*Ce n'est pas forcément la bonne réponse à une vraie question* », a estimé Michel Barnier, Ministre Français de l'Agriculture. Et d'ajouter «*Si on supprime ces droits de douane, il est très difficile d'imaginer qu'on pourra les réintroduire plus tard, dans l'hypothèse d'un retournement du marché.* » Selon les céréaliers français, cette proposition va à l'encontre d'une décision prise récemment par la Commission et les Etats membres de l'Union européenne, celle de levée de la jachère obligatoire pour un an, ce qui permettra en principe aux producteurs européens d'augmenter la production de céréales d'environ 10 millions de tonnes en remettant en culture jusqu'à 10% des surfaces agricoles européennes. Par conséquent, les céréaliers français pensent qu'il «*est incohérent de demander aux exploitants européens de cultiver à nouveau les terres en jachère en se montrant si prompt, dans le même temps, à ouvrir le marché communautaire à leurs concurrents* ».

France – 3 octobre 2007

Des pistes pour développer l'agriculture biologique

Au moment où les professionnels, les pouvoirs publics, les associations, les ONG environnementales et les consommateurs sont presque tous d'accord sur la nécessité de limiter le recours aux pesticides et aux autres produits chimiques dans l'agriculture, une véritable réflexion est en cours pour développer la part des produits biologiques offerts aux consommateurs et pour faire en sorte que leurs prix soient à la portée de couches moins nanties que celles qui se les procurent, à l'heure actuelle. Les surfaces utilisées aujourd'hui par les agriculteurs pratiquant le modèle bio représentent à peine 1,8 % de celles cultivées sur l'ensemble du territoire français, ce qui place la France au 17^{ème} rang des pays de l'Union européenne en la matière. Aussi, est-il nécessaire d'agir vite pour pérenniser l'agriculture biologique et en faire une vraie locomotive du développement rural dans le pays. La réflexion menée par l'ensemble des opérateurs les conduit à estimer que pour atteindre à terme cet objectif, il est urgent que les superficies dédiées à l'agriculture bio atteignent au moins 6 % en 2012 et au moins 20 % en 2020. Les Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie proposent d'ailleurs que la part du bio passe dans la restauration collective à 20 % dès 2012. Pour ce faire, les opérateurs voulant développer la filière, misent sur plusieurs pistes. Il est question de rééquilibrer les aides accordées dans le cadre de la PAC (Politique Agricole Commune) qui favorise toujours l'agriculture intensive. Il est recommandé, également à cet effet, de sécuriser les producteurs bio qui prennent souvent des risques en optant pour ce modèle cultural sans être soutenus dans les moments difficiles. Une autre demande, non moins importante, exprimée souvent par les organisations syndicales agricoles : augmenter les crédits consacrés à la recherche et à la formation, car cette activité est trop exigeante pour être développée sans les connaissances techniques nécessaires.

Tunisie- 4 octobre 2007

Les dattes, un bon produit d'exportation

Les exportations tunisiennes de dattes sont passées de 21000 tonnes au cours de la saison 1996-1997 à 42700 tonnes au cours de la saison 2005-2006. La production a atteint, quant à elle, au cours de la saison 2006-2007, environ 131000 tonnes alors qu'elle n'était que de l'ordre de 73600 tonnes en 1996-1997. Cette évolution est due, selon le quotidien « La Presse », à plusieurs facteurs, dont la

stratégie adoptée par les pouvoirs publics et consistant à la rationalisation de l'exploitation des ressources hydriques dans les oasis tunisiennes. Résultat, en 2006, il a été constaté que 83 % des surfaces oasiennes étaient déjà dotées de techniques d'irrigation économiques adéquates. Pour redynamiser le secteur, l'Etat a dû également renforcer les capacités de stockages des récoltes et mettre en place des mesures fiscales et financières incitatives pour encourager les producteurs à s'investir dans la qualité. Tout cela fait des dattes aujourd'hui, le troisième produit agricole tunisien biologique exporté après l'huile d'olive et les agrumes. Mais bien des défis restent à relever pour renforcer la position qu'occupe ce produit stratégique dans les exportations agricoles tunisiennes : ce sont surtout ceux qui consistent à diversifier les variétés exportables, en dehors de celles dénommée « Deglet Nour », à surmonter les difficultés inhérentes à l'aridité climatique, la raréfaction des ressources en eau et la salinité des nappes phréatiques et à de trouver de nouveaux marchés en dehors de l'Europe.

Algérie – 5 octobre 2007

Les spéculateurs parviennent à faire écouler des milliers de tonnes de pomme de terre importées mais avariées

Les autorités algériennes ont été saisies par les associations de consommateurs à plusieurs reprises pour prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher les spéculateurs de s'adonner à leur exercice favori au cours du mois du ramadan : tout faire pour créer des pénuries en ce qui concerne les produits de consommation de base et faire grimper les prix. Cette année, les adeptes de cet exercice répréhensible ont réussi à déjouer les mesures prises pour les contrecarrer. Mais il ont pu également faire écouler, à en croire « L'Expression », quotidien algérien, des milliers de tonnes de pomme de terre avariées importées de Turquie. C'est le Ministère du Commerce qui a pu constater l'ampleur de ce phénomène, à travers les opérations de contrôle effectuées par ses agents. Il a donc procédé à une enquête pour essayer d'identifier les tenants et les aboutissants d'un tel trafic qui porte atteinte à la sécurité sanitaire des consommateurs et qui fragilise les règles régissant, en principe, l'importation des produits destinés à la consommation. Les associations de consommateurs recommandent aux autorités algériennes d'associer l'Office national de la Pomme de Terre, un organisme récemment créé, à toute action visant à mieux contrôler les « importateurs sans foi ni loi ».

Tunisie – 9 octobre 2007

Intensification de la lutte contre la fièvre catarrhale

Depuis le début de l'année 2007, plus de 500 cas de fièvre catarrhale ont été recensés en Tunisie. Pour cette raison, le Ministère de l'Agriculture demande aux producteurs, aux organisations professionnelles et aux services vétérinaires qui lui sont rattachés de redoubler d'effort, à être constamment vigilants pour combattre cette maladie et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de paralyser l'action de son principal vecteur de propagation en zone méditerranéenne, un moucheron piqueur de la famille des Culicoïdes appelé « Culicoïdes dewulfi ». Cette maladie virale, ne représentant aucun danger pour l'homme, mais que toutes les espèces de ruminants peuvent contracter, a été déclarée en Tunisie en 1999. Elle affectait par le passé le cheptel africain et il était rare de déceler des foyers dans les pays méditerranéens. Or depuis les années 1990, elle est parvenue à s'installer dans la plupart des pays méditerranéens du Sud, conséquence sans doute directe des changements climatiques globaux. Résultat aujourd'hui, le moucheron piqueur s'est bien adapté au climat de l'Europe du Sud. Depuis 2006, des foyers ont ainsi été déclarés dans plusieurs pays européens dont la France, la Belgique, l'Allemagne et, plus récemment, en Grande Bretagne. Ce qui amené Joseph Domenech, vétérinaire en chef à la FAO, à affirmer, il y a quelques jours, qu'aucun pays ne pouvait prétendre être à l'abri des maladies animales. Et d'ajouter que « *celles qui sont transfrontières étaient autrefois confinées aux pays tropicaux, se répandent désormais dans le monde entier (...). La mobilité accrue des virus et de leurs vecteurs est une nouvelle menace que les pays de la communauté internationale doivent prendre au sérieux...* ».

France-Grèce - 10 octobre 2007

La France propose à la Grèce la réhabilitation des zones agricoles et forestières dévastées par les feux de forêt

Lors de sa dernière visite en Grèce, Michel Barnier, Ministre français de l'Agriculture, a informé sa collègue grecque Dora Bakoyannis que la France était disposée à aider la Grèce dans les initiatives s'inscrivant dans le cadre de la réhabilitation des zones agricoles et forestières ravagées par les feux de forêt, au cours de l'été 2007 (67 victimes et plus de 200000 hectares ravagés, principalement dans le sud du pays). Michel Barnier a en effet précisé que l'aide française pourrait notamment se concrétiser par la plantation de nouveaux arbres, la création de couloirs de lutte contre le feu, de réserves d'eau et de nouveaux accès pour les secours. Le Ministre français a promis également de mettre au service de la Grèce l'expérience de la France en matière de sensibilisation de la population au débroussaillage. « *L'expertise de l'Office National des Forêts (ONF) dans la lutte préventive contre les feux de forêts sera d'une grande utilité pour réhabiliter, en Grèce, les zones forestières durement affectées par le feu, il y a plusieurs semaines* », a indiqué Michel Barnier, profitant d'ailleurs de sa présence en Grèce pour insister de nouveau sur la nécessité de créer une force de protection civile contre les catastrophes en Europe. Un telle structure devrait intervenir pour aider les pays membres de l'Union qui seront confrontés à des situations extrêmes « *qu'il s'agisse d'un incendie majeur, d'une marée noire type Erika ou d'une attaque terroriste* », a-t-il précisé.

Marché mondial du blé – 15 octobre 2007

Mises en garde de la FAO face à la hausse des prix du blé

Depuis plusieurs semaines, la hausse des prix alimentaires se poursuit et se confirme sur le marché international. Celle-ci est le résultat d'une série de facteurs : contraction des disponibilités mondiales au niveau des stocks, croissance de la demande (notamment pour la consommation animale), mauvaises conditions climatiques, développement des agrocarburants, augmentation des coûts du fret... Conséquence directe de cette combinaison conjoncturelle, la hausse des prix alimentaires, et donc du prix du pain, dans la majorité des pays en développement, généralement importateurs en céréales. Cette dynamique est pour le moins inquiétante car comme le souligne la FAO, elle pénalise ces pays, pour qui la facture céréalière s'alourdit progressivement. Face à cette situation, la FAO met en garde contre le risque de troubles dans les pays concernés, où l'apparition de problèmes dans la distribution de produits alimentaires de base, notamment en milieu périurbain et rural, représente une menace importante de déstabilisation socio-économique. Il convient de rappeler ici que la majorité des pays méditerranéens sont de gros importateurs en céréales, à commencer par l'Égypte et l'Algérie.

Tunisie – 15 octobre 2007

Comment concrétiser les mesures prises pour les grandes cultures ?

Une réunion de travail animée par M. Mohamed Habib Haddad, ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques, et regroupant les principales responsables tunisiens chargés des questions agricoles, s'est tenue le 10 octobre 2007. Celle-ci avait pour objectif d'examiner les moyens de mettre en place des dispositions pratiques pour mettre à profit les mesures présidentielles relatives à l'augmentation des prix des céréales à la production. Il est notamment envisagé d'atteindre un taux d'autosuffisance céréalière plus fort pour réduire le coût des importations de cette denrée de base, en incitant les céréaliers tunisiens à progressivement augmenter les moyennes de production. Selon M. Mohamed Habib Haddad, les superficies consacrées en Tunisie à la production de céréales (1,6 million d'hectares) sont capables, si leur exploitation est maîtrisée, de répondre aux besoins de la consommation nationale. A ce titre, le Ministre a préconisé de renforcer l'encadrement des agriculteurs et d'améliorer les outils d'assistance technique sur le terrain, en mutualisant les informations capables d'optimiser les rendements, de l'étape de l'ensemencement à celle de la moisson (recherches scientifiques, vulgarisation agricole...). Pour concrétiser ces objectifs, le Ministre a également insisté sur le rôle déterminant des sociétés de mise en valeur implantées sur les terres domaniales fertiles et dotées d'importantes ressources hydriques.

France – 17 octobre 2007

La semaine du Goût entre le 15 et le 21 octobre 2007

Initiée en France par le critique gastronomique Jean-Luc Petitrenaud, organisée par la Collective du Sucre et le Centre d'Information des Viandes et soutenue par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, la 18^{ème} Semaine du Goût se déroule cette année entre le 15 et le 21 octobre 2007. La manifestation vise surtout à inciter les consommateurs à redécouvrir les multiples goûts et saveurs des produits alimentaires, notamment les produits locaux. Depuis quelques années, l'accent y est mis sur la volonté des organisateurs d'encourager les enfants à consommer plus de légumes et de fruits et à éviter, autant que faire se peut, de consommer de manière excessive les matières grasses d'origine animale et les sucreries. C'est la raison pour laquelle un intérêt particulier a été accordé, cette année, aux leçons données dans les écoles primaires françaises pour amener les enfants à tisser des liens solides avec le goût à travers les fruits et les légumes, un élément fondamental dans le régime alimentaire méditerranéen, considéré comme étant parmi les meilleurs pour la santé humaine. Environ six mille écoles se sont inscrites pour bénéficier de tels cours. La Semaine du Goût est couronnée, comme à l'accoutumée, par « les Talents du Goût », des prix récompensant les efforts déployés par les professionnels des métiers de bouche pour promouvoir et défendre le goût et les pratiques saines d'alimentation.

Maroc – 18 octobre 2007

Aziz Akhenouch, nouveau Ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime

Dans le nouveau gouvernement marocain formé le 15 octobre 2007 et dirigé par Abbas El Fassi, Secrétaire Général du Parti de l'Istiqlal, le portefeuille de l'Agriculture et de la Pêche maritime a été confié à Aziz Akhenouch. Natif de Tafraout en 1961, où il a fait ses études primaires et secondaires, le nouveau Ministre a poursuivi ses études supérieures au Canada. C'est justement à l'Université de Sherbrooke qu'il a obtenu en 1986 un MBA (Master in Business Administration). Aziz Akhenouch est revenu au Maroc au milieu des années 1990 pour participer au développement du groupe familial spécialisé dans le marché national des carburants. Après la mort de son père en 1995, il a pris les commandes du groupe et en a fait, après l'avoir élargi, le leader national avec un chiffre d'affaire de 15 milliards de dirhams en 2005. Convaincu de la nécessité de diversifier le groupe, Aziz Akhenouch s'est investi dans le domaine des télécommunications. Petit à petit, il a réussi à fonder un pôle intégré appelé « TMT » (Télécoms, Médias et Technologie). Avant d'avoir été nommé dans ses nouvelles fonctions, Aziz Akhenouch s'est beaucoup impliqué dans les activités touchant au développement local. C'est ainsi qu'il a été élu en 2003 à la présidence du Conseil de la région de Souss-Massa-Draâ.

Algérie – 19 octobre 2007

Importation de vaches laitières avant la fin de l'année

La filière lait subit actuellement une crise importante en Algérie. Conséquence, le Ministre du Commerce, M. El-Hachemi Djaaboub, a annoncé que le pays recourra à l'importation de 300000 vaches laitières pour remédier à ces difficultés. Cette mesure préconise ainsi de remplacer l'importation de la poudre de lait par celle de vaches laitières, capables de produire chacune 4000 litres annuellement. Comme le rappelle le quotidien El Moudjahid, dans son édition du 5 octobre 2007, l'Algérie, dont les besoins laitiers sont estimés à 3,5 milliards de litres par an, importe en moyenne 100000 tonnes de poudre de lait. Or la facture économique de ces importations a quasiment doublé ces dernières années avec le renchérissement du marché international du lait, pour atteindre en 2006 près de 1,3 milliards de dollars. Cette hausse considérable explique en partie pourquoi les autorités décident aujourd'hui de recourir à l'importation massive de vaches laitières.

Algérie – 19 octobre 2007

La malnutrition frappe un enfant sur cinq

La sécurité alimentaire demeure une question majeure en Algérie. Le quotidien El Watan, dans son édition du 16 octobre, a révélé les chiffres extraits d'une nouvelle étude, menée par la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (FOREM), indiquant que 20 % des enfants algériens de moins de cinq ans présentaient une malnutrition (soit 600000 enfants environ, dont 150000 souffrent sévèrement de ce fléau). Cette malnutrition se manifeste généralement par un déficit protéino-calorique chez l'enfant ou par des troubles dus à la carence en iode. La FOREM souligne également dans son étude que les zones rurales sont encore largement dépourvues en cantines scolaires et que les enfants sont les premiers touchés en Algérie par le manque de denrées alimentaires de base (produits laitiers, céréales, viande). L'enquête de la Fondation insiste enfin sur le fait que l'alimentation des Algériens, adultes comme enfants, se dégrade qualitativement avec une consommation de moins en moins fréquente de fruits et légumes.

Maroc – 21 octobre 2007

La 2^{ème} édition des journées méditerranéennes de l'Olivier à Meknès du 22 au 26 octobre 2007

La deuxième édition des journées méditerranéennes de l'Olivier est organisée entre le 22 et le 26 octobre 2007 à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès (Maroc). Organisée par l'Agro-Pôle Olivier ENA Meknès en collaboration avec l'Université internationale d'Andalousie, cette manifestation réunit plusieurs spécialistes de la culture d'olivier et de la production d'huile d'olive autour du Bassin méditerranéen, dans le but de partager les expériences et les dernières connaissances acquises en matière de bonnes pratiques culturales oléicoles et de qualité de production oléicole. Outre les conférences scientifiques et techniques et les visites de dégustation d'huiles d'olive, le programme retenu pour cette session comprend des conférences thématiques, dont une portant sur les enjeux et les stratégies de développement des filières oléicoles à la lumière de l'engouement international, de plus en plus soutenu, pour l'huile d'olive et compte tenu des résultats de recherches menées au cours des trois dernières décennies concluant aux bienfaits sur la santé humaine de la diète méditerranéenne fondée sur certaines pratiques alimentaires et certains produits de base comme l'huile d'olive. Rappelons que la zone méditerranéenne assure environ 98 % de la production oléicole mondiale.

Union Européenne (UE) – 22 octobre 2007

De nouvelles mesures pour renforcer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

La Commission européenne a rendu public, le 17 octobre 2007, un nouveau dispositif proposé aux pays membres de l'Union pour contribuer à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les hautes mers. Parmi les propositions inscrites dans le dispositif, il faut noter celle qui consiste à obliger les pêcheurs européens à obtenir des permis spéciaux qui leur permettent de pêcher dans des zones bien déterminées dans les hautes mers, à condition que celles-ci ne fassent pas partie des zones fragilisées, autrement dit surexploitées ou dont les ressources sont menacées d'extinction par quelque manière que ce soit. L'exécutif européen propose également un mécanisme devant identifier les pays tiers qui pratiquent dans de telles zones la pêche non déclarée et non réglementée. Il est demandé aux Etats membres de ne plus commercer avec ces pays réfractaires. D'autres mesures non moins importantes sont proposées par la Commission. Elles consistent essentiellement dans l'imposition de règles générales plus strictes sur la certification et le commerce des produits de pêche, l'amélioration d'inspection et de contrôle dans les ports, la mise en place d'amendes minimales et d'autres sanctions ainsi que des poursuites judiciaires à l'encontre des entreprises et des ressortissants des pays de l'UE bénéficiant de la pêche illicite.

Maroc – 22 octobre 2007

Le Royaume chérifien signe l'accord de coopération agricole avec la Serbie

Lundi 22 octobre, à Rabat, le Maroc a conclu avec la Serbie l'accord de coopération agricole pour intensifier l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre les deux pays. Ces objectifs visent plus particulièrement les questions d'amélioration génétique animale, de protection des végétaux, de santé animale, d'irrigation, de recherche agronomique et d'appui aux entreprises agro-alimentaires. Cet accord a été signé par M. Aziz Akhannouch, le nouveau Ministre marocain de l'Agriculture et de la Pêche maritime et le Ministre serbe de l'Agriculture, des Forêts et des Eaux, M. Slobodan Milosavljevic. Le Ministre marocain a proposé à son homologue serbe de fixer rapidement le plan d'action bilatérale pour mettre en œuvre cet accord d'ici 2010.

CIHEAM-PNUD – 23 octobre 2007

Un mémorandum d'accord pour développer la coopération autour les politiques nationales de décentralisation

Le CIHEAM et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont procédé, le 16 octobre 2007, à Paris, à la signature d'un mémorandum d'accord pour développer entre les deux institutions, sur une base de non-exclusivité, une coopération dans le cadre des domaines d'intérêt commun. Un intérêt particulier sera accordé à des actions devant renforcer le programme international de « Recherche, formation et communication pour le développement territorial ». Les efforts fournis dans le cadre de ce programme, en préparation à l'heure actuelle, visent, entre autres, la création de l'Institut de Hautes Etudes pour l'Action internationale des Villes et des Gouvernements locaux (IDHIL). Le mémorandum privilégie également la collaboration entre le CIHEAM et le PNUD dans le cadre des Programmes « ART » et « GOLD », initiés par des partenaires multilatéraux dont les Nations Unies, afin d'« appuyer et de promouvoir dans les pays les politiques nationales de décentralisation, gouvernance démocratique et développement humain, à travers une meilleure articulation et complémentarité entre les actions menées par les différents partenaires et la coopération internationale ». La collaboration entre les deux institutions prendra plusieurs formes dont tout particulièrement « la conception et la mise en œuvre d'outils, d'instruments et d'événements visant à renforcer la capacité des collectivités territoriales dans la conduite de leur stratégie de développement ». Le mémorandum a une durée de trois ans pouvant être renouvelée par des périodes s'étendant également sur trois ans. Il a été signé par Bertrand Hervieu, Secrétaire Général du CIHEAM et Christophe Nuttall, Directeur de la plate-forme pour les Partenaires Innovants -PNUD de Genève.

La Banque mondiale – 26 octobre 2007

L'agriculture au service du développement

Signe des changements opérés par les experts et les responsables de la Banque mondiale au cours de la dernière décennie : l'agriculture, qui était négligée depuis longtemps par cette institution, est censée constituer, à l'avenir, la locomotive des stratégies et des plans d'action inscrits au registre du développement durable. La recommandation est on ne peut plus claire dans la dernière version du rapport sur le développement mondial consacré cette année au secteur agricole. Rendues publiques le 19 octobre 2007, les conclusions du rapport insistent sur la nécessité d'orienter les efforts devant redynamiser ce secteur vers un meilleur accès des populations rurales, notamment dans les pays en développement, à la terre, à l'eau et à l'éducation. Sans terre, en effet, précise le rapport, il y a très peu de chance pour que les couches pauvres en milieu rural puissent améliorer leurs conditions socio-économiques. L'éducation, quant à elle, est le seul moyen efficace pour aider les ruraux à rationaliser l'usage de l'eau à des fins agricoles et à se soucier pour de bon des dégâts causés par les pesticides et la déforestation. Pourquoi les experts de la Banque mondiale et son nouveau Président Robert Zoellik, croient-ils vraiment dans l'activité agricole en tant que moteur du développement durable, surtout en Asie, en Méditerranée et en Afrique ? Deux raisons au moins justifient cette attitude : tout d'abord, le nombre de pauvres n'a cessé d'augmenter dans les contrées rurales où l'agriculture a été délaissée. Il a été constaté, ensuite, que l'agriculture était quatre fois plus efficace que les autres secteurs économiques pour faire reculer la pauvreté.

France – 26 octobre 2007

Moins de pesticides et plus de produits biologiques

Les orientations sont claires : la France prendra les mesures nécessaires pour diminuer, d'une part, les quantités de pesticides utilisées par ses agriculteurs et pour augmenter sensiblement, d'autre part, les superficies destinées à l'agriculture biologique. C'est ce qu'a indiqué le Président français Nicolas Sarkozy, lors de la clôture du « Grenelle de l'Environnement », la première consultation organisée dans le pays autour des problèmes d'ordre écologique. Un accord a été trouvé entre les différents partenaires de ce Grenelle pour réduire de 50 % l'usage des pesticides « *si possible d'ici dix ans* » en accélérant la diffusion des techniques alternatives. En revanche, la part réservée actuellement à l'agriculture biologique devrait passer, en vertu des conclusions de la consultation nationale, de 2 % actuellement de la surface agricole utile à 6 % en 2012, et à 20 % en 2020. Cela est de nature à contribuer à la réalisation d'un autre objectif s'inscrivant lui aussi dans la perspective d'une bonne gouvernance environnementale : augmenter la proportion des aliments biologiques dans les cantines scolaires. Concernant les cultures génétiquement modifiées, il a été décidé de les geler en attendant les conclusions d'une expertise menée par une autorité indépendante et l'adoption future d'une loi sur la coexistence entre les cultures. En outre, les défenseurs de la nature ont été entendus, dans la mesure où des mesures seront prises pour créer une « trame verte » sur le territoire national, ce qui faciliterait la circulation, dans les espaces verts, des espèces sauvages, animales et végétales.

Tunisie-France - 29 octobre 2007

Vers de nouveaux axes de coopération dans le domaine de l'agriculture

Au Palais d'exposition du Kram s'est tenu du 25 au 28 octobre la 9ème édition du Salon international de l'agriculture, du machinisme agricole et de la pêche en Tunisie. A cette occasion, un forum de partenariat tuniso-français a été organisé le samedi 27 octobre pour examiner les moyens de développer la coopération bilatérale dans le domaine agricole, notamment face aux deux défis pressants du moment : la hausse des prix des matières premières et les effets du changement climatique. Réunissant de nombreux opérateurs privés, ce forum a été co-présidé par MM. Habib Haddad, ministre tunisien de l'Agriculture et des ressources hydrauliques et M. Michel Barnier, ministre français de l'agriculture et de la pêche. M. Haddad a souligné l'importance de la sécurité alimentaire, garantie selon lui de stabilité sociale et de lutte contre les migrations. Il a rappelé l'intérêt que porte la Tunisie au développement de la coopération tuniso-française dans le domaine de la recherche agricole, de l'approvisionnement en matières premières agricoles et le développement de nouvelles cultures, tels que le colza, notant que la Tunisie compte sur le soutien de la France dans ses prochaines négociations sur la libéralisation des échanges de produits agricoles avec l'Union européenne (UE). Pour sa part, M. Michel Barnier a indiqué son souhait d'inclure la coopération en matière agricole et alimentaire dans le cadre de l'Union méditerranéenne, initiative actuellement impulsée par la France dans la région. Le ministre français a d'ailleurs insisté sur les enjeux stratégiques auxquels l'agriculture méditerranéenne était confrontée, avec notamment le renchérissement des prix alimentaires dont les céréales et les adaptations nécessaires face aux dérèglements climatiques croissants. Selon lui, les régions du Sud de la France pourraient avoir besoin dans les prochaines années, d'utiliser les mêmes techniques d'économie de l'eau que celles utilisées actuellement en Tunisie. M. Mabrouk El Bahri, président de l'Union tunisienne de l'Agriculture et de la pêche (UTAP) a affirmé que l'organisation agricole est très sensible au projet de création de l'Union méditerranéenne se réjouissant de la volonté exprimée par le ministre français d'associer les agriculteurs à ce projet. Pour sa part, M. Xavier Beulin, vice-président de la Fédération nationale des syndicats des exploitants agricoles (FNSEA), a indiqué le souhait des agriculteurs français à travailler en collaboration avec leurs homologues européens en vue d'augmenter l'offre de produits céréaliers de l'UE destinée à la Tunisie. en outre, il est à mentionner que plusieurs investisseurs français installés en Tunisie ont fait remarquer que le partenariat bilatéral dans le domaine agricole demeure handicapé par les insuffisances logistiques dans le transport maritime. Selon le directeur général de l'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA), la participation française dans des projets agricoles en Tunisie s'est élevée en 2006/2007, à 16 millions de dinars permettant la création de 100 postes d'emplois permanents. Elle porte sur des projets de production de primeurs (fruits), de cultures maraîchères et de tomates. La France occupe la deuxième place en matière d'investissement agricole après l'Italie, avec 19 projets pour une enveloppe de 47,5 millions de dinars.

Novembre 2007

Italie – 5 novembre 2007

Enjeux autour de l'étiquetage de l'huile d'olive

Avec une consommation interne annuelle évaluée à environ 13 kg par personne, l'Italie n'est pas autosuffisante en matière d'huile d'olive. Cette difficulté se renforce avec une demande extérieure de plus en plus forte de la part de pays (France, Allemagne, États-Unis) désirant importer l'huile d'olive « made in Italy ». Résultat, la péninsule exporte vers l'étranger la moitié de sa production oléicole actuellement et doit donc recourir à des importations pour couvrir sa demande intérieure. L'Italie s'approvisionne ainsi auprès des trois autres grands producteurs oléicoles du Bassin méditerranéen que sont l'Espagne, la Grèce et la Tunisie, où le produit est meilleur marché. Cette dimension concurrentielle tire ainsi vers le bas le prix de l'huile d'olive italienne, car celle-ci doit demeurer compétitive vis à vis des consommateurs transalpins. C'est pourquoi depuis 1998, l'Italie souhaite imposer l'affichage de la provenance des olives sur les étiquettes, mais cette mesure, outre le fait qu'elle suscita de vives réactions d'opposition de la part de la Commission européenne, n'a jamais été juridiquement prise. Or le 9 octobre 2007, le Ministre italien des politiques agricoles, alimentaires et forestières, M. Paolo De Castro, a signé un décret stipulant qu'il était désormais obligatoire en Italie d'indiquer la provenance des olives sur l'étiquette de l'huile d'olive vierge ou extra-vierge. Il a par ailleurs demandé une modification du règlement communautaire à ce sujet, à la grande satisfaction des syndicats agricoles italiens, y compris de la Coldiretti. En outre, il convient de rappeler que cette mesure n'est pas sans lien avec les prévisions de récolte pessimistes sur l'huile d'olive en Italie pour l'année 2007, eu égard aux sécheresses et fortes chaleurs de l'été dernier (baisse de 13% par rapport à la production moyenne 2006).

Tunisie – 8 novembre 2007

Développement du technopôle agro-alimentaire de Bizerte

Un séminaire portant sur la veille stratégique et la formation vient d'être organisé par le Pôle de Compétitivité de Bizerte (PCB). Une large partie des travaux de cette manifestation s'est articulée autour de la notion de veille dans les entreprises agroalimentaires, thématique à laquelle s'intéresse constamment le Technopôle agroalimentaire créé au sein du PCB pour mieux éclairer les entreprises tunisiennes spécialisées tout particulièrement dans la conservation par le froid, la fabrication, la transformation et l'exportation des huiles d'olive, des conserves de poissons bleus, des fromages, des dérivés de céréales et de pomme de terre et des produits vinicoles. Depuis sa création en juin 2006, le PCB a multiplié les accords de partenariat avec les instituts de formation agronomique dans le pays dont notamment l'Institut National Agronomique de Tunis (INAT), l'Institut Supérieur de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte (ISPA) et l'École Supérieure des Industries Agroalimentaires de Tunis (ESIAT). Il importe de rappeler que le PCB constituera à moyen terme un espace intégré regroupant trois composantes complémentaires : le technopôle agro-alimentaire, une zone industrielle de 150 hectares et un réseau de partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

Maroc – 9 novembre 2007

De bons résultats pour les cultures d'exportation

Autant les résultats de l'agriculture pluviale ont été en deçà des attentes des producteurs, au cours de la dernière saison, à cause notamment de la sécheresse, autant « les cultures d'exportation affichent des performances intéressantes », constate L'Economiste, quotidien marocain dans son édition du 7 novembre 2007. Grâce à l'irrigation, les fruits de saison destinés à l'exportation se portent bien, note le journal en se référant à un communiqué publié par le Ministère de tutelle, à l'occasion du lancement de la nouvelle campagne relative aux produits exportés en automne et en hiver. C'est par exemple le cas des primeurs dont les quantités exportées au cours du mois d'octobre 2007 ont augmenté d'environ 50 % par rapport à la même période de l'année 2006. Il faut rappeler que, les années normales, c'est-à-dire celles où l'agriculture pluviale n'est pas secouée par des périodes de sécheresse très dures et très longues, le secteur irrigué qui occupe 13 % de la superficie agricole utile, contribue à hauteur de 45 % de la valeur

ajoutée agricole, à 75 % des exportations et à 35 % de l'emploi. Ces proportions augmentent sensiblement en cas de sécheresse.

Turquie - 13 novembre 2007

Sécurité des aliments : élargissement de l'Institut Méditerranéen de Certification

La plate-forme de l'Institut Méditerranéen de Certification (IMC), oeuvrant à la certification des productions agricoles et agroalimentaires du Bassin méditerranéen, s'étend en Turquie. Avec un décret adopté le 18 octobre 2007, le Ministère turc de l'agriculture et des affaires rurales a autorisé à la société de droit turc, nommée IMC, à certifier les productions biologiques selon la loi nationale n°5265 datant de 2004. Le projet de constitution d'un IMC turc représente le dernier débouché d'une collaboration, lancée il y a quelques années, entre deux expériences historiques de la certification italienne et autres importantes réalités des pays de la zone méditerranéenne. En particulier, cet IMC turc est le point d'arrivée d'un projet de partenariat entre l'Institut Méditerranéen de Certification (IMC), le Consorzio per il Controllo dei Prodotti Biologici (CCPB) et Agronomia ltd, société turque possédant une riche expérience dans la qualité du système agricole et agroalimentaire en Turquie. Le réseau de certification IMC garantit une gamme complète de services de certification utiles aux entreprises travaillant dans le secteur agricole, agroalimentaire, de restauration, hôtelier et touristique des pays de la zone méditerranéenne, y compris les certifications de produit, de processus, de management environnemental et de système de qualité. Les procédures de contrôle, essais et évaluations sont uniformes avec les normes plus élevées sur le niveau international et sont effectuées à travers un personnel local qualifié en utilisant des structures accréditées sur le niveau local et international. Les sièges d'IMC sont donc désormais présents en Italie, en Egypte, au Liban et en Turquie.

FAO – 18 novembre 2007

Renchérissement des matières premières : les prix des céréales resteront élevés selon la FAO

Augmentation des demandes pour l'alimentation humaine et animale, faiblesse du dollar, hausse tendancielle des coûts du transport maritime et des expéditions (congestion du trafic portuaire et allongement des itinéraires commerciaux) et impacts croissants des biocarburants: tels sont les principaux facteurs contribuant depuis quelques mois à relever les cours céréaliers sur le marché mondial. Dans son nouveau rapport "Food Outlook 2007, Global markets analysis", la FAO pointe ce renchérissement des prix des céréales, car celui-ci devrait se poursuivre en 2008 selon ses experts, compte tenu notamment des déficiences de production dans plusieurs grands pays exportateurs céréaliers (Ukraine, Australie) et des niveaux très bas des stocks mondiaux. La FAO indique que certains Etats importateurs devront payer plus cher que par le passé leur facture céréalière, tout en étant contraint de revoir à la baisse le volume des stocks importés. De plus en plus, ces prix élevés des cultures vivrières que sont les céréales se répercutent un peu partout dans le Monde avec en particulier une hausse non négligeable du prix de certains aliments comme le lait, la viande, les pâtes et bien entendu le pain.

Tunisie – 21 novembre 2007

A la recherche d'une meilleure stratégie oléicole

En Tunisie, les mesures prises au cours des deux dernières décennies pour encourager le secteur privé à mieux s'investir dans le secteur de l'oléiculture ont permis de stabiliser la production annuelle autour de 150 000 tonnes, au cours des trois dernières années. Il s'agit, bel et bien, d'un exploit du fait des récoltes qui sont tributaires des aléas climatiques. Plus de 90 % de l'oliveraie tunisienne sont cultivés, en effet, en sec. C'est grâce également, en grande partie, aux efforts consentis par le secteur privé que la Tunisie a pu préserver son positionnement international, c'est-à-dire environ 6 % des exportations mondiales d'huile d'olive. Mais il est temps d'affiner une nouvelle stratégie pour tenir bon face à une concurrence de plus en plus féroce. D'autres pays méditerranéens du Sud, dont notamment la Turquie et la Syrie, sont d'ailleurs plus visibles sur le marché international et investissent progressivement les marchés traditionnels tunisiens. C'est le constat dressé à la fin du mois d'octobre 2007, lors d'une table ronde organisée par des représentants des Ministères de l'Agriculture et de l'Industrie, de l'Office National de l'Huile (ONH) et de certains instituts spécialisés tel celui de l'Olivier. Le débat tenu à cette occasion a permis de mettre l'accent sur la nécessité de tout faire pour maîtriser tous les processus de qualité et prospecter de nouveaux marchés afin que la filière oléicole tunisienne soit une vraie locomotive de l'économie agricole nationale.

UE – 22 novembre 2007

La nouvelle réforme de la PAC prévoit la suppression des quotas laitiers, de la jachère, des prix garantis pour les céréales et la réduction des subventions les plus élevés

Présentées par la Commission européenne à Bruxelles le 20 novembre 2007, les grandes orientations de la nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) tiennent compte essentiellement de deux éléments : la flambée des prix des matières premières, en l'occurrence des céréales et du lait sur le marché mondial, et la nécessité d'approfondir la relation entre la production agricole et le développement rural durable dans les pays membres de l'Union européenne. La Commission propose ainsi à ces pays d'abolir la mise en jachère obligatoire en raison du contexte international de forte demande des produits agricoles et de flambée des prix. S'agissant des prix garantis offerts par l'UE aux exploitants, il est question dans les nouvelles propositions de la Commission de les supprimer, à cause « *du niveau particulièrement élevé des prix de marché* », estime la Commission qui souhaite également la levée progressive des quotas laitiers imposés en 1986 pour lutter contre la surproduction. Cette mesure est de nature, indique-t-on à Bruxelles, à atténuer les effets pervers de la hausse des prix du beurre, du fromage ou du yaourt sur les consommateurs. Pour ce qui est des aides forfaitaires, Bruxelles souhaite en revoir le mode de calcul selon des critères qui devraient renforcer le principe de « *découplage* » initié en 2003 et visant à déconnecter les volumes des aides des quantités produites. En ce qui concerne les aides versées aux plus grandes exploitations, la Commission suggère de les réduire quand elles dépassent le seuil de 100 000 Euros. Ce bilan de santé de la PAC devra faire l'objet de consultations avec les pays membres de l'UE avant d'aboutir en principe à des propositions législatives en 2008.

FAO – 23 novembre 2007

Rémunérer les agriculteurs pour protéger l'environnement

Il est temps de rétribuer les services gratuits rendus par les agriculteurs à l'environnement. C'est ce que préconise la FAO dans son dernier rapport consacré à la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Celle-ci, note Jacques Diouf, Directeur général de l'organisation mondiale, « *peut à la fois provoquer ladégradation des sols, de l'eau, de l'air et des ressources biologiques de la planète et en améliorer la qualité ; tout dépend des décisions que prennent plus de deux millions de personnes qui vivent directement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou de l'exploitation des ressources forestières. Il est donc primordial de garantir des incitations adaptées à ces personnes.* » Les experts de la FAO précisent dans ce rapport qu'une généralisation des pratiques culturelles dans l'ensemble de la planète est de nature à atténuer les effets pervers du changement climatique. C'est d'autant plus indispensable que l'agriculture joue un rôle important en tant que « *puits à carbone* », du fait de sa capacité à piéger et à stocker les gaz à effet de serre, notamment dans les sols, les plantes et les arbres. Si les agriculteurs sont encouragés par diverses incitations à s'initier constamment aux bonnes pratiques culturelles, ils pourront contribuer au stockage d'une bonne partie des gaz à effet de serre, font noter les experts ayant participé à la rédaction du rapport. Toutefois « *dans certains cas, la rétribution des agriculteurs pourrait accroître la pauvreté et menacer la sécurité alimentaire, en particulier si elle devait entraîner une diminution du nombre d'emplois agricoles ou un accroissement des prix des denrées.* ». Conclusion : il faudrait rétribuer à bon escient les services rendus par les agriculteurs à l'environnement.

Algérie – 23 novembre 2007

Comment améliorer les rendements céréaliers ?

En Algérie, le rendement céréalier moyen à l'hectare est de 11 quintaux. Comment agir alors pour l'améliorer et diminuer ainsi les importations ? La question a été posée et amplement discutée, ces derniers jours à Alger, lors des 4èmes Rencontres franco-algériennes des céréales organisées par « France Export Céréales », l'Association pour la promotion internationale des céréales françaises. Pour Jean-Pierre Langlois Berthlot, Président de cet organisme, les OGM demeurent une voie à explorer pour répondre à la question. « *On peut stimuler la production céréalière* », a-t-il précisé, « *en usant de la génétique ou par l'introduction de nouvelles variétés plus résistantes aux attaques des insectes, des maladies et à l'insuffisance de l'irrigation* ». Aux griefs retenus contre les risques attribués aux OGM, M.

Langlois Berthlot a été catégorique « *On ne peut se priver d'une technique de culture qui permet à la fois d'économiser de l'eau, de surcroît d'augmenter les rendements* ». Mais certains spécialistes de l'agriculture algérienne ont soutenu que d'autres voies, en dehors de la filière OGM, étaient toujours possibles en Algérie pour améliorer sensiblement les rendements céréaliers. C'est ainsi que dans les zones irriguées, le gaspillage de l'eau reste une pratique courante, d'où la nécessité de généraliser et d'approfondir une bonne gestion des ressources hydriques. Il s'agit, à coup sûr, d'un moyen efficace pour augmenter les rendements. Un autre moyen non moins important, ont insisté des ingénieurs agronomes algériens, consiste à aménager, à l'échelle du pays des zones dédiées à des cultures spécifiques. Ce choix permettra à l'avenir de remplacer la culture des céréales dans des zones semi-arides par l'arboriculture ou par des élevages appropriés.

Union Européenne (UE) – 29 novembre 2007

Un accord sur la réforme du secteur vinicole pourrait être conclu

Les experts de la Commission européenne sont presque convaincus qu'il sera possible au cours du mois de décembre 2007 de conclure un accord à propos du projet proposé pour réformer le secteur vinicole. Ce dernier se heurte en effet depuis plusieurs années à des difficultés structurelles. Le projet a été exposé devant les ministres de l'Agriculture des pays membres de l'UE, au cours de la réunion tenue à Bruxelles les 26 et 27 novembre 2007. Cette réforme du secteur vinicole vise à relancer les ventes des vins communautaires de qualité moyenne, en diminution depuis plusieurs années et de mieux faire face aux vins produits ailleurs et écoulés, de plus en plus, sur les marchés européens. Aussi, la Commission souhaite-t-elle qu'une bonne partie des crédits alloués au secteur vinicole soit utilisée dans l'arrachage de vignobles non compétitifs. Elle veut également mettre fin aux subventions destinées aux distillations massives et coûteuses de vins invendus, mais également simplifier et harmoniser les règles d'étiquetage en direction des consommateurs. Bruxelles souhaite aussi, dans ce cadre, interdire la chaptalisation, c'est-à-dire l'ajout de sucre pour augmenter le degré d'alcool final, une pratique courante surtout en Allemagne, en Autriche, au Luxembourg et en République tchèque dans les régions insuffisamment ensoleillées. Rappelons que l'UE compte plus de 2,4 millions d'exploitations viticoles sur une superficie de 3,6 millions d'hectares, soit 2 % de la surface agricole totale.

UE – 30 novembre 2007

La Commission propose de suspendre les droits à l'importation applicables à la plupart des céréales

Le Conseil de l'UE examinera, le 18 décembre 2007, la proposition qui vient d'être émise par la Commission européenne concernant la suspension jusqu'à nouvel ordre des droits de douane applicables à l'ensemble des céréales, hormis l'avoine dont l'actuelle campagne devrait s'achever le 30 juin 2008. Il est important de noter, à cet égard, que certains pays membres de l'UE, traditionnellement exportateurs de céréales, sont réticents vis-à-vis de cette proposition car ils craignent que son application ne laisse porte ouverte à une compétition sauvage et déloyale sur les marchés communautaires au profit de pays tiers. Or, Mariann Fischer Boel, Commissaire européenne chargée de l'Agriculture et du Développement rural, a précisé le 26 novembre 2007, lors de la présentation de la proposition en question, que celle-ci était dictée par la conjoncture actuelle. « *Il fallait donc* », a-t-elle insisté, « *recourir à cette mesure momentanément pour réduire les tensions sur les marchés européens des céréales* ». Et d'ajouter : « *La récolte a été modeste en Europe et les prix ont augmenté tant sur le marché intérieur que sur les marchés mondiaux. Même si la protection aux frontières est relativement importante, les droits continuent de s'appliquer à certaines céréales qui sont nécessaires à l'équilibre du marché de l'UE* ».

Décembre 2007

Débat sur les agro-carburants – 3 décembre 2007

Ralentir le développement des biocarburants et augmenter les investissements pour atténuer les problèmes d'alimentation

Si le développement des biocarburants n'est pas ralenti au cours des prochaines années et que les autres facteurs contribuant à la hausse des prix des denrées alimentaires ne changent pas, ce qui est presque sûr, des centaines de millions de pauvres s'ajouteront bientôt aux plus démunis vivant en particulier dans les pays en développement. Telle est la principale conclusion d'un rapport rédigé par les experts de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI). Selon les projections de cet Institut, les plans actuels de développement de la bioénergie contribueront à l'augmentation des prix du maïs de 26 % et de ceux des oléagineux de 18 %, d'ici 2020. Un autre scénario plus pessimiste préconisé par les experts prévoit, quant à lui, une augmentation des prix de l'ordre de 72 % pour le maïs et de 44 % en ce qui concerne les oléagineux. Quels que soient les scénarios qui seraient corroborés par les faits, le rapport de l'IFPRI estime que les premières victimes de la transformation actuelle des marchés et des modes de production et de consommation des denrées alimentaires appartiendront aux pays émergents ou en développement importateurs de produits alimentaires. Ce sera surtout le cas de la Chine et de la quasi-totalité des pays africains où « *l'agriculture se fait avec peu d'intrants et sans irrigation* », note le rapport dont les conclusions générales ont été présentées à Pékin, le 4 décembre 2007, à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Groupe Consultatif pour la Recherche agricole internationale. Ce réseau regroupant 64 pays, des fondations privées et des organisations internationales et régionales vise la promotion du développement scientifique en agriculture pour réduire la pauvreté dans le monde.

UE – 3 décembre 2007

Plan de sauvegarde du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée

Les Ministres de la Pêche des 27 pays membres de l'Union européenne ont adopté, le 26 novembre 2007, un plan visant à durcir les mesures devant permettre de sauvegarder au moins pour quinze ans les stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et en Méditerranée. Il a été décidé ainsi d'obliger chaque pays à présenter à la Commission européenne un plan de pêche bien détaillé avant le début de la saison. Autrement dit, « *les pays de l'UE devront dire d'ici fin janvier comment ils comptent répartir les quotas nationaux qui leur sont alloués, bateau par bateau pour les gros navires de plus de 24 mètres, et par groupes de chalutiers pour les plus petits* », a précisé à L'AFP un diplomate européen ayant participé à la réunion des Ministres. Et de conclure « *l'objectif est de permettre à la Commission, avant le début de saison, de vérifier si les plans sont réalistes* ». Outre cette mesure proposée récemment par le Parlement européen, le plan de sauvegarde adopté à Bruxelles préconise la réduction des quotas. Il faut rappeler, à cet effet, que la Commission a dernièrement accusé la France, l'Italie, la Grèce, le Portugal, l'Espagne, Chypre et Malte de laxisme en ce qui concerne le contrôle du respect des quotas par leurs pêcheurs, notamment en matière de thon rouge. Le plan de sauvegarde préconise aussi l'interdiction de pêcher dans certaines périodes de l'année pour faciliter la reproduction et de capturer des thons de moins de trente kilos pour laisser vivre les juvéniles. Des mesures draconiennes introduites dans le nouveau dispositif vise la pêche illégale, désignée par les scientifiques comme étant une cause fondamentale de la surexploitation et du déclin de la ressource.

Industrie alimentaire – 4 décembre 2007

La société Danone veut créer des fermes laitières géantes pour sécuriser ses approvisionnements

Pour mieux faire face à la flambée des prix du lait et tirer profit des opportunités qui pourraient en découler, le groupe agro-alimentaire Danone a décidé de créer des fermes géantes à proximité de ses zones de transformation. « *Si nous avons sécurisé nos approvisionnements en lait, nous aurions été les rois en 2007* », a précisé Bernard Hours, Directeur Général des produits frais de ce grand groupe dont le chiffre d'affaires annuel avoisine les 14 milliards d'euros. Le constat est d'autant plus logique que Danone

aura dépensé environ 290 millions d'euros pour atténuer le choc de la flambée des prix du lait, au cours de 2007. Les responsables du groupe voudraient s'associer avec des investisseurs locaux ou internationaux pour créer effectivement dans quelques pays des fermes géantes similaires à celle située aujourd'hui à quarante kilomètres de Riyadh (Arabie Saoudite), laquelle est financée par le groupe saoudien Al Safi et considérée comme la plus grande ferme du monde. Il s'agit d'un bâtiment gigantesque qui s'étend sur 7500 hectares et qui regroupe 32000 vaches. L'exploitation produit plus de 165 millions de litres de lait frais par an. Un partenariat a été lancé en 1998 entre Danone et Al Safi. Mais le groupe français veut s'inspirer du modèle saoudien pour conquérir d'autres marchés où la production locale est insuffisante ou mal organisée. Des pays comme la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud ou certains pays du Moyen-Orient sont sur la liste des priorités de Danone, à cet égard. Des contacts entrepris par les responsables du groupe français avec l'Algérie laissent penser qu'une grande ferme laitière pourra voir le jour dans ce pays vers 2010.

Marché mondial - 7 décembre 2007

Des perspectives contrastées avec la nouvelle donne agricole mondiale

Intitulé "Les marchés mondiaux des produits agricoles à l'horizon 2020", le nouveau rapport récemment réalisé par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), révèle que l'Union européenne ne tirerait que très peu profit de la nouvelle conjoncture agricole mondiale. Celle-ci, marquée depuis quelques mois par la hausse du prix des produits alimentaires, profiterait davantage aux Etats-Unis, au Brésil ou à l'Australie. Cette transformation de la donne pour l'agriculture dans le Monde provient d'une augmentation soutenue de la demande alimentaire, de l'émergence des agrocarburants (et ce malgré les nombreuses mises en garde qui se multiplient au sujet de leur développement) et d'une croissance moyenne des niveaux de vie (provoquant de plus grandes consommations de produits transformés et de viandes). Le rapport indique que différentes régions du Monde verront très probablement leur production agricole stimulée dans ce contexte au cours des dix à quinze années à venir. Les auteurs du rapport, notant que l'Europe éprouve trop de difficultés à exporter, précise qu'elle ne serait pas en mesure de saisir efficacement cette hausse de la demande alimentaire mondiale. Au niveau des céréales, la croissance annuelle moyenne des exportations européennes de 2007 à 2015 serait ainsi de 0,7 % contre plus de 2 % pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour la viande et le bétail, elle serait inférieure à 0,5 % contre près de 3 % pour le Brésil et plus de 2 % pour les Etats-Unis. Ce rapport annonce par ailleurs que, durant la période examinée, tous les prix agricoles devraient continuer à croître de 1 à 4 % par an en moyenne. Sur l'espace d'une décennie, les hausses pourraient donc atteindre près de 50 % pour certains produits. Mais les impacts de cette dynamique seront différents selon les régions et les Etats. Pour les pays importateurs de produits agricoles, les conséquences risquent d'être lourdes, tandis qu'au sein des pays producteurs les effets économiques seraient profitables aux secteurs agricoles mais désavantageux pour les consommateurs.

Maroc - 14 décembre 2007

Nouvelles stratégies pour la gestion durable des pêches

Plusieurs chiffres sont à rappeler pour mesurer l'importance du secteur de la pêche au Maroc. Avec 3500 kilomètres de côtes, le Royaume possède une capacité de production estimée à 1,5 million de tonne renouvelables chaque année. En 2006, le Maroc était le premier producteur de poissons du continent africain, avec environ 1,5 % de la production mondiale (25^{ème} rang dans le Monde). Cette performance est en fait largement due à une seule espèce, la sardine (*sardinia pilchardus*), dont le Maroc est à la fois premier producteur et exportateur mondial. Le secteur contribue pour 2,5 % dans la formation du PIB chérifien et pour plus de la moitié dans celles des exportations des produits alimentaires. Il emploie près de 450000 personnes dont 152000 marins. Actuellement, le Maroc cherche à définir de nouvelles orientations en matière de gouvernance halieutique, pour rendre l'activité de la pêche plus durable et plus responsable vis à vis de l'exploitation des ressources de la mer. L'approche adoptée vise à préserver les écosystèmes marins tout en renforçant la position du Maroc en tant que pays à vocation halio-industrielle capable de fournir au marché mondial des produits de la mer de qualité. Pour ce faire, plusieurs objectifs ont été identifiés, à commencer par l'optimisation de la production, le soutien aux politiques de proximité, le développement des infrastructures halieutiques et l'amélioration des retombées socio-économiques induites par l'activité de pêche. Dans cette perspective, des préconisations

techniques ont été avancées pour renforcer le secteur halieutique marocain: la mise en place de plans de gestion et d'aménagement des pêcheries, le développement de l'aquaculture, l'amélioration des dispositifs de contrôle, des programmes de préservation du milieu marin, une plus forte participation aux travaux des organismes régionaux de gestion des pêches ou encore une implication croissante dans les réseaux de recherche scientifique.

Union européenne (UE) - 15 décembre 2007

Des produits communautaires à promouvoir sur le marché mondial

Le 10 décembre 2007, la Commission européenne a validé une série de mesures visant à informer et promouvoir certains produits agricoles européens dans le Monde, et plus particulièrement auprès des marchés chinois, nord-américains et russe. Ce sont précisément 18 programmes pour autant de produits qui ont été identifiés dans cette perspective, portant essentiellement sur le vin, les fruits, la viande, les produits laitiers et biologiques. La Commissaire chargée de l'agriculture et du développement rural, Mme Marian Fischer-Boel, a indiqué que *"les produits de qualité de l'UE n'ont rien à envier à leurs concurrents et qu'il est donc absolument essentiel d'accroître leur visibilité sur les marchés extérieurs"*. L'UE lance donc sur ces produits phares des campagnes de promotion et d'information, qui se traduiront progressivement par un travail de relations publiques et des mesures publicitaires, afin de valoriser les avantages des produits communautaires concernés (qualité, hygiène, sécurité sanitaire, étiquetage, bien-être des animaux, respect de l'environnement). La recherche de nouveaux débouchés commerciaux pour ces produits constituent in fine l'objectif de ce programme européen défini pour trois ans. Il est tout à fait intéressant de noter enfin que sur les 18 produits communautaires retenus, 13 sont issus de pays méditerranéens (7 pour l'Italie, 3 pour la Grèce, 2 pour le Portugal et 1 pour Chypre).

Italie - 16 décembre 2007

Rome, capitale de la responsabilisation alimentaire ?

La municipalité de Rome propose aux écoliers de la ville de manger chaque midi des produits biologiques et équitables. Cette révolution diététique instaurée dans les cantines scolaires s'est mise en place depuis 1999 quand Francesco Rutelli, aujourd'hui Ministre de la culture, était le maire de Rome. Progressivement, la direction des cantines scolaires a imposé des règles très strictes aux entreprises de restauration ayant répondu favorablement aux critères draconiens des appels d'offre: respect des recettes constituées par des diététiciens, décompte scrupuleux des calories dans l'assiette, omniprésence de fruits et légumes à hauteur de 30 % minimum du poids du repas. Le menu alimentaire est désormais le même pour toutes les écoles mais selon un calendrier différent afin que les entreprises de restauration puissent assurer efficacement l'approvisionnement des cantines. En 2001, seuls 10 % des produits étaient issus de l'agriculture biologique. Depuis cette année, ils le sont tous à l'exception des viandes. Ce sont pas moins de 150000 repas qui sont servis chaque jour dans les cantines scolaires de Rome pour un coût de revient estimé à 5 € (2 € à charge des parents) où l'effort consenti pour une alimentation plus saine et biologique représente à peine 0,5 € supplémentaire. Restent tout de même quelques biscuits à base de cacao ou de miel pour le goûter, mais ces derniers sont majoritairement issus du commerce équitable. Il est à noter que le Ministre français de l'Agriculture, M. Michel Barnier, s'est récemment rendu dans l'école du "IV Novembre" à Rome pour examiner les possibilités de dupliquer un tel système dans les cantines scolaires de son pays.

Union européenne (UE) – 20 décembre 2008

La réforme du secteur viticole enfin adoptée

Au terme de négociations souvent difficiles, la Commission européenne et les Etats membres de l'UE sont parvenus le 19 décembre 2007 à un accord définitif concernant la réforme du secteur viticole en crise depuis plusieurs années. Le plan adopté préconise surtout l'arrachage de 175000 hectares, sur une base volontaire et pendant une période de trois ans, avec versements de primes dégressives aux vignerons. Une telle mesure est de nature à inciter les producteurs à privilégier des produits de qualité. Le dispositif retenu vise également à libéraliser complètement les droits de plantation à compter de 2015 afin de pouvoir produire plus dans les zones où la demande est forte. Une autre mesure non moins importante sur laquelle compte la Commission pour permettre au secteur de sortir de la crise : celle qui consiste à ne plus financer, de manière progressive, certaines pratiques dont la distillation de crise et l'enrichissement des vins aux moûts de raisin. La première permet aux viticulteurs de transformer leurs stocks invendus

de vin en alcool. Le recours à la deuxième pratique est, quant à lui, fréquent dans les pays du Sud de l'Europe. La réforme du secteur viticole maintient l'essentiel de la chaptalisation, une pratique courante dans la pays du Nord de l'Europe et qui consiste à rajouter au vin du sucre pour augmenter son taux en alcool et pour compenser ainsi le faible ensoleillement des vignobles. La Commission est convaincue que cette réforme pourra inciter à terme les producteurs européens à privilégier des produits de qualité capables de faire face aux vins en provenant d'Australie, d'Afrique du Sud, d'Amérique du Sud ou des Etats-Unis, réputés pour être de bonne qualité et à des prix raisonnables. Mais les viticulteurs européens craignent que certaines dispositions de la réforme, dont notamment la libéralisation des droits de plantation, ne conduisent, petit à petit, à la mort des traditions et des terroirs et à l'industrialisation de la vigne.

France – 20 décembre 2007

Plus de produits bio dans les cantines de l'Etat français

L'Etat français s'emploiera à introduire 15 % de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration administrative d'ici 2010, et à augmenter la proportion jusqu'à 20 % à l'horizon 2020. C'est ce qu'a précisé une circulaire interministérielle rendue publique par le Ministère de l'Ecologie le 19 décembre 2007. Ce qui attire l'attention surtout dans cette circulaire est le fait que l'augmentation des produits bio se fera également lors des réceptions officielles. Rappelons qu'à l'issue de la Consultation nationale ayant eu lieu en France au cours d'octobre et novembre 2007 sur le devenir des questions écologiques dans le pays, il a été décidé d'augmenter les superficies agricoles utiles réservées à l'agriculture biologique à environ 6 % en 2012, et 20 % en 2020, contre à peine 2 % à l'heure actuelle.

Union européenne (UE) – 21 décembre 2007

Suspension jusqu'à la fin juin 2008 des droits de douanes sur les céréales

L'UE vient de décider la suspension temporaire des droits à l'importation sur la plupart des céréales, du 1er janvier jusqu'à la fin du mois de juin 2008. Il s'agit d'une décision inédite dans les annales de la Commission européenne depuis plus de vingt ans et dont le principe a été retenu depuis fin novembre 2007. Certains pays membres de l'UE ont été, en effet, réticents à cette suspension. C'est surtout le cas de la France, première puissance agricole européenne, qui craignait que le rétablissement de ces droits ne soit difficile, le moment venu. Mais elle a fini par se ranger à l'avis de la Commission, compte tenu des raisons invoquées pour justifier cette décision. Certes, la flambée des prix des matières premières dont celles destinées à l'alimentation humaine et animale a été un argument de taille invoqué par la Commission. Les experts internationaux sont unanimes pour dire que les cours des céréales notamment demeureront très élevés au cours de 2008 à cause de la forte hausse de la demande mondiale, tout particulièrement chinoise et hindoue, mais aussi à cause des récoltes médiocres enregistrées dans plusieurs régions exportatrices. Traditionnellement exportatrice, l'UE est devenue elle même importatrice ces derniers mois. A noter que la suspension provisoire des droits de douane imposés aux céréales importées par les pays européens ne s'appliquera pas au sarrasin, à l'avoine et au millet.



Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai **1962**. C'est une **organisation intergouvernementale** réunissant **treize** Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un **secrétariat général** situé à Paris et de **quatre Instituts agronomiques méditerranéens** (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec au cœur de son activité trois missions fondamentales (**formation, recherche, coopération**), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité: **l'agriculture, l'alimentation et les mondes ruraux Méditerranée**.

www.ciheam.org

Founded in **1962** at the joint initiative of the OECD and the Council of Europe, CIHEAM is an **intergovernmental organisation** comprising **thirteen** member countries from the Mediterranean Basin (Albania, Algeria, Egypt, Espagne, France, Greece, Italy, Lebanon, Malta, Morocco, Portugal, Tunisia and Turkey).

CIHEAM is made up of a **General Secretariat** (Paris) and **four Mediterranean Agronomic Institutes** (Bari, Chania, Montpellier and Zaragoza)

In pursuing its three central missions (**education, research and cooperation**) CIHEAM has established itself as a reference in its fields of activity: **Mediterranean agriculture, food and rural development**.

